



RESTONS MOBILISES



UN AVENIR SOMBRE : L'annonce du projet Avenir en octobre 2006 n'a pas été une surprise. C'était la suite logique de la mise en œuvre de Globe. C'était aussi la conséquence de nombreuses cessions ou fermetures de sites industriels. C'était encore l'annonce d'une étape dans l'évolution de Nestlé-France vers une société de négoce. Enfin, le projet Avenir apparaissait déjà comme une première annonce vers le regroupement à terme de l'ensemble des services communs de Nestlé-en-France et l'externalisation simultanée et future des dits services. Les formes des projets à venir allant dans ce sens réservent encore des surprises, mais la tendance est là. En terme de raisonnement économique d'entreprise, il est inéluctable que Nestlé déménagera de Noisiel et ceci ne sera qu'un des aspects concernant l'emploi. La lutte sera difficile avec de l'inquiétude et du stress.

LA CGT POUR REPERE : Dans ce cadre, il est nécessaire de rester mobilisé sur tous les aspects concernant l'emploi. Aujourd'hui et demain ! Selon cette orientation, la question de votre adhésion à la CGT vous est posée, adhésion pour construire un syndicat capable de débattre, d'agir, de s'opposer, de proposer des solutions alternatives, de vaincre, mais aussi capable de négocier selon un nécessaire rapport de force. Cette question est posée à chacun. Le syndicat de CGT de Nestlé-France Noisiel doit être renforcé même si avec ses moyens de ce jour il a su faire plier Nestlé-France dans le cadre du projet Avenir, il ne pourra pas le faire demain si vous ne le renforcez pas. La direction est très attentive à la situation syndicale au sein du groupe. Elle recrute aujourd'hui pour créer un syndicat « indépendant ». Tout comme elle a recréée, en 1999, la CFDT, elle persiste encore pour avoir des pots de fleurs en face d'elle.

BILAN : Il n'empêche que la CGT avec le soutien de FO, de la CFTC, et de la CFE/CGC et malgré la collaboration de la CFDT a su faire évoluer les choses entre octobre et juillet. Votre présence dans les rassemblements a été déterminante. L'essentiel du bilan de l'accord de fin de conflit est le suivant :

- *Le principe des départs volontaires est exclusivement réservé aux départs en préretraite et aux créateurs et repreneurs d'entreprise.* C'était l'enjeu fondamental depuis le début du projet Avenir. Autant la CGT acceptait le principe d'une préretraite, autant les départs volontaires ne pouvaient être acceptés. C'étaient des licenciements avec chèques-valises.
- *Les mobilités sont uniquement internes au sein du siège social de NF.* Là encore, il était prévu la mise en œuvre de mobilités externes. C'était inacceptable. *Les mobilités externes sont exclusivement réservées aux salariés créateurs ou repreneurs d'entreprise.*
- *Une obligation de résultat de reclassement est instaurée.* La direction ne peut pas se contenter de simples mutations. Elle est tenue de mettre un parrainage (digne de ce nom) en place. Les litiges, les refus de poste, l'absence de reclassement sérieux et correspondant à votre qualification doivent être communiqués par vous-même aux délégués CGT.

- *Le nombre de suppressions d'emplois est strictement limité à 245 CDI jusqu'au 31 décembre 2008. Il ne pourra pas être procédé à d'autres licenciements individuels que ceux s'inscrivant dans le cadre normal de la vie de l'entreprise (appréciation par les statistiques des années antérieures).*

Bien évidemment, l'ensemble de la mise en œuvre du projet avenir reste soumis à l'interprétation du juge en cas d'exécution incorrecte ou d'inexécution de certaines clauses de l'accord de fin de conflit. La CGT sera attentive. Elle ne connaît que trop la mauvaise foi de NESTLE.

COHERENTE ET RESPONSABLE : Face à cet accord de fin de conflit, la CGT ne peut que se féliciter d'être restée cohérente et responsable tout au long du conflit. Elle avait annoncé en octobre qu'elle était favorable aux préretraites mais que la priorité restait l'emploi. Que les départs-volontaires devaient être retirés et qu'en aucun cas elle n'accepterait de faire du donnant-donnant : préretraites contre départs-volontaires. La priorité était « pour ceux qui restent ». La CGT a tenu bon, elle s'est servie du Droit et de la Justice, elle a fait face au renoncement de la CFDT et à la collaboration du CCE.

UN REGRET : Il reste un regret. Celui de n'avoir pas pu améliorer l'accord de préretraite. La précipitation de la CFDT y est pour beaucoup. La direction possédait un accord en béton au niveau juridique. La malencontreuse et pitoyable pétition de quelques collègues, aveuglés et soucieux de leurs intérêts individuels, n'a pas été neutre. C'est dommage, car il y avait encore du grain à moudre. La direction en avait encore sous le coude. Les insuffisances restent notoires : CMU, portage limité à 5 ans, IDR pas motivante, personnel de 53 oublié.

UN OBSERVATOIRE : Au lendemain de la signature de l'accord de fin de conflit, la direction a mis en œuvre, à grande vitesse, le projet Avenir. Déjà quelques petits problèmes sont apparus... (voir www.cgt-nfnoisiel.org). En conséquence, la CGT a pris l'initiative de créer un Observatoire de l'Avenir.

L'inauguration aura lieu **le mardi 17 juillet entre 12 heures 45 et 14 heures au local syndical**. Vous êtes invités pour échanger sur les premières décisions mettant en œuvre les préretraites et les reclassements.

Noisiel, le 11 juillet 2007